

Commune de LEZIGNE
Compte rendu de réunion
Séance du 01/03/2016

L'an 2016 le 01 mars 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri ; Maire, Mmes : BODY Christelle, BOULAY Nathalie, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, LAMBRECHTS Brigitte, LANGLAIS Gisèle, MM : AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, RAVET Alexandre, RAIMBAULT Yohann, GOURDON Michel, MONNIER Sébastien, CIROT Marc

Absent : M : DOLBEAU Cédric

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 14

Date de la convocation : 23/02/2016

Date d'affichage 23/02/2016

Secrétaire de séance : Monsieur MONNIER Sébastien

1. Transfert à la CCL de la contribution au SDIS

Réf : 01-01/03/16

Le Comité syndical du SIVM en date du 28.12.2015, retire la compétence « contributions SDIS » de ses statuts, et rétrocède la compétence à la commune de Lézigné.

La loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 97, permet aux communes de transférer cette contribution à la communauté de communes dont elle est membre.

Mr le Maire propose d'accepter la rétrocession de la compétence « Contribution SDIS » à la commune au 1^{er} janvier 2016 et, de la transférer, à la même date, à la communauté de communes du Loir.

L'attribution de compensation 2016 versée par la CCL à la commune, sera diminuée du montant de la contribution 2015 (11 513 €) versées au SDIS.

La commune de Lézigné doit délibérer pour accepter :

La décision du SIVM de retirer de ses statuts la compétence « contributions SDIS » et la rétrocession de cette compétence à la commune à compter du 1^{er} janvier 2016

Le transfert de la compétence « contribution SDIS » à la communauté de communes du Loir à compter du 1^{er} janvier 2016

La diminution de l'attribution de compensation versée par la CCL à la commune de Lézigné, du montant de la contribution 2015 versée au SDIS

Mr le Maire propose donc au Conseil municipal :

de donner son accord

et d'une manière générale, de lui donner tout pouvoir pour appliquer cette délibération

Décision du Conseil municipal : pour : 14, abstention : 0, contre : 0)

2. Adhésion au CAUE

Réf : 02-01/03/16

Monsieur le Maire nous fait part du courrier du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement demandant une subvention à hauteur de 0.10€ par habitant pour pouvoir y adhérer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion au CAUE.

3. Achat de la parcelle n°A599

Réf : 03-01/03/16

Monsieur le Maire nous informe que suite au rendez-vous avec Maitre KERHARO pour l'achat des parcelles de M. LEMBERT, un terrain reste en indivision. Monsieur le Maire propose donc de l'acquérir pour pouvoir urbaniser à terme ce site, au prix de 3€ le m².

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et à la conclusion de cette vente.

4. Demande de subvention pour des travaux d'accessibilité (DETR)

Réf : 04-01/03/16

Monsieur le Maire présente un courrier de la préfecture concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les projets de 2016. Les travaux d'accessibilité peuvent être subventionnés à hauteur de 45%.

Monsieur le Maire propose donc de demander la DETR et présente le plan de financement suivant :

- **Coût de l'opération : 331 555 € HT**

- **Plan de financement**

Autofinancement :	182 355.25 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 45% :	149 199.75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE la DETR

ADOpte le plan de financement proposé ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

5. Convention de prêt d'une piste vélo

Réf : 05-01/03/16

Monsieur le Maire nous présente le courrier de la direction départementale des territoires proposant une convention pour la mise à disposition d'une piste à vélo pour les écoles.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal approuve et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

6. Budget annexe d'assainissement : compte de gestion 2015

Réf : 06-01/03/16

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après la présentation du Compte de Gestion du Receveur, par M. LEBRUN, Maire, après avoir vérifié que les résultats 2014 ont bien été repris et après avoir délibéré:

APPROUVE le compte de gestion du receveur 2015 qui fait ressortir les résultats suivants:

Section de fonctionnement	73 328,79 €
Section d'investissement	- 93 584,00 €

PRECISE que ce compte de gestion n'appelle pas d'observations particulières.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

7. Budget annexe d'assainissement : compte administratif 2015 et affectation du résultat

Réf : 07-01/03/16

Le Conseil Municipal, après la présentation du Compte administratif, par Madame CHIRON, adjoint, après avoir vérifié que les résultats 2014 ont bien été repris et après avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif 2015 qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement	73 328,79 €
Sections d'investissement	- 93 584,00 €

PRECISE que ce compte administratif n'appelle pas d'observations particulières.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Résultat à affecter au budget primitif 2016 : 118 816,69 € qui se répartissent de la façon suivante :

Section de fonctionnement	R002	0 €
Section d'investissement	R001	45 487,90 €
Article 1068 chapitre 10, recette d'investissement		73 328,79 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

8. Budget communal : compte de gestion 2015

Réf : 08-01/03/16

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après la présentation du Compte de Gestion du receveur par M. LEBRUN, Maire, après avoir vérifié que les résultats 2014 ont bien été repris et après avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion du receveur 2015 qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement	313 923,89 €
Section d'investissement	- 154 652,81 €

PRECISE que ce compte de gestion n'appelle pas d'observations particulières.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

9. Budget communal : compte administratif 2015 et affectation du résultat

Réf : 09-01/03/16

Le Conseil Municipal, après la présentation du Compte administratif par Madame CHIRON, adjoint, après avoir vérifié que les résultats 2014 ont bien été repris et après avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif 2015 qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement	313 923,89 €
Section d'investissement	-154 652,81 €

PRECISE que ce compte administratif n'appelle pas d'observations particulières.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Résultat à affecter au budget primitif 2015 : 374 675,74 € qui se répartissent de la façon suivante :

Section de fonctionnement	R002	159 271,08 €
Section d'investissement	R001	60 751,85 €
Article 1068 chapitre 10, recette d'investissement		154 652,81 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

10. Bilan de la concertation et arrêt de projet SCOT

Monsieur le Maire nous fait part du courrier du pôle métropolitain concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui a été arrêté par le comité syndical le 08 février 2016. Lors de cette même séance, le bilan de la concertation a été établi. Il nous informe que nous avons 3 mois pour donner notre avis. Monsieur le Maire propose donc aux conseillers d'étudier le projet et délibérer à ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.

Séance levée à 23h20